

## Réunion Droits et prestations

### Assurance Maladie

28 avril 2020

#### *Pilotes de la réunion :*

- Fanny RICHARD - Directrice de l'Intervention Sociale et de l'Accès aux Soins (DISAS) - Direction Déléguée aux Opérations (DDO)
- Claire MARCADE

#### *40 à 50 participants dont :*

- Coordinations régionales des PASS
- Samu Social de Paris
- COMEDE
- DIHAL
- Médecins Sans Frontières
- Croix-Rouge Française
- CNDH Romeurope
- Fédération des Acteurs de Solidarité
- APF France Handicap
- Secours Catholique
- UNCCAS
- Emmaüs
- UNIOPSS

#### Les sujets abordés à retrouver dans le compte-rendu :

- Prolongation des titres de séjours
- Puma et CSS
- AME
- Soins urgents
- Dépistage
- Déconfinement et réouverture des guichets
- IJ dérogatoires et basculement au chômage partiel au 1<sup>er</sup> mai
- Accès aux soins et télésoins

### Prolongation des titres de séjours

- L'ensemble des titres de séjour, récépissés et visas de long séjour qui expirent entre le 16 mars et le 15 mai, qui avaient déjà été prolongés de 3 mois, sont prolongés de 3 mois supplémentaires (ordonnance du 22 avril 2020), soit 6 mois au total
- La durée de validité des attestations de demande d'asile arrivées à expiration entre le 16 mars et le 15 mai 2020 est prolongée de 90 jours.

### PUMA et Complémentaire Santé Solidaire

CNAM :

- Absence de boîte mail pour la CSS car il y a un téléservice
- Primo-demande de CSS arrivent par voie postale
- Les demandes de renouvellement arrivent bien par voie postale
- Données sur le téléservice : sur avril entre 35 à 40 000 demandes mensuelles. On reste dans la tendance, pas de pic, pas de chutes/ pas de décrochage
- Pas de difficultés remontées à ce stade sur la CSS
- Pas de sanctions/suspension de droit si non paiement de la contribution à la CSS dans cette période
- pas de délais supplémentaires sur l'affiliation des droits de base/ par la poste /pas de bal générique. Le « Sandia » ne fonctionne pas/est fermé, pas de carte vitale, donc seulement une attestation de droit PUMA

Associations : Droits PUMA et CSS : Certaines CPAM ont proposé un régime dérogatoire permettant de s'exonérer, sur certains territoires, de la signature des demandeurs et/ou permettent de joindre, à titre exceptionnel, l'ATDA initiale et expirée. Ce n'est pas le cas partout encore. Envisagez-vous un régime dérogatoire « national » facilitant l'ouverture des droits CSS dans cette période ?

- ⇒ CNAM :
  - pas de validation d'envoi de documents non signés
  - Demandes AME – possibilité pour les assistantes sociales des PASS de signer avec cachet de la PASS/ aussi pour les demandes eCSS. **Il faut tout de même une signature formalisée par un accompagnant accrédité** (association, PASS).
- ⇒ **Les renouvellements des médicaments auprès des pharmacies sont possibles avec des ordonnances périmées jusqu'au 31 mai**

## Aide Médicale d'Etat

CNAM :

Pendant l'état d'urgence sanitaire :

- Les nouvelles demandes d'AME se font par courrier
- Si les droits expirent entre mars et 31 juillet, prolongation automatique de 3 mois.
- Pas de délivrance de cartes AME
- Possibilité de faire la demande d'AME via des boîtes mails génériques
- Possibilité de ne pas fournir de photo (les demandes ne seront pas retournées), et de délivrance de cartes sans photo

Autres informations :

- Les boîtes mail génériques vont perdurer après le 11 mai
- Depuis 2 semaines, les fichiers ADRI CDRI ont été mis à jour et tous les droits ont été prolongés de 3 mois. Difficultés sur la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaine, mais ils ne devraient plus y avoir de problèmes.

Association : Problématiques sur 1 CPAM – qui indiquent devoir télécharger sur le compte ameli le courrier AME or ce n'est pas possible

Associations : problèmes d'accessibilité du courrier de prolongation des droits

- ⇒ CNAM a fait un point avec DGCS sur fermeture des lieux de domiciliation
- ⇒ A priori, il n'y en a plus aucun fermé, il y a des permanences pour que les personnes puissent récupérer leur courrier

Plusieurs associations UNCCAS mentionnent :

- ⇒ Un fonctionnement en mode dégradé des services de domiciliation de la CRF
- ⇒ Uniquement sur RDV, les personnes sont appelées
- ⇒ Donc complexité et accès limité
- ⇒ Peur des personnes des contrôles/contamination – limitation des déplacements jusqu'au service de domiciliation
- ⇒ Baisse conséquente des personnes qui viennent au service de domiciliation

Associations : Problématique des prises des RDV téléphoniques / difficultés pour les personnes

L'Uniooss avait fait remonter les grandes limites des RDV téléphoniques pour les personnes en situation de précarité en amont de la réunion, et le coût des appels – temps d'attente long.

RDV téléphoniques avec interprétariat ?

- ⇒ CNAM : CPAM dépendant, certaines CPAM le font

Quels sont les coûts d'un rdv téléphoniques, dans la mesure où le 3646 est toujours payant ?

- ⇒ CNAM : gratuité prévue en juillet du 3646
- ⇒ Conscience, difficultés techniques, attentes importantes et des coûts pour les personnes

Association : renvoi de personnes entre PASS et pharmacie suite à des refus de délivrance de traitement, pour des personnes en LHSS – situation de prolongations des droits AME

- ⇒ **CNAM :**
- ⇒ **C'est la carte périmée AME qui est valable**
- ⇒ Tous les professionnels de santé et pharmaciens doivent accepter
- ⇒ L'envoi du courrier d'attestation, c'est pour les nouveaux droits/ les nouvelles demandes d'AME qui sont intervenues pendant la période de confinement
- ⇒ Idem si perte de la carte, envoi d'un courrier
- ⇒ Si nouveau membre au sein du foyer, envoi d'un courrier
- ⇒ Faire remonter/alerter la CNAM si des difficultés persistent
- ⇒ **La CNAM indique qu'elle va nous faire parvenir les messages envoyés aux professionnels de santé par la CNAM**

Problème de nouvelles domiciliations/ conséquence pour ouvrir de nouvelles demandes AME

Problèmes sur les boîtes mails génériques pour l'envoi des primo-demandes d'AME

- Plusieurs boîtes ne fonctionnent pas, ou par intermittence : La Bal du 92 et problématiques aussi du 94
- Hétérogénéité sur les noms des bal (boîte aux lettres) génériques : grosse disparité, pas de nom générique, ce qui complexifie les démarches/ il faudrait un recensement
- Vendée et Loire Atlantique : site internet d'envoi

Sur le 35, on nous demande de continuer par courrier, pas de bal

⇒ **CNAM :**

- Consignes de la CNAM données il y a 15 jours : **utiliser les boîtes mails génériques AME sur le modèle (demande\_ame.cpamXXX@assurance-maladie.fr ; XXX correspond au numéro de la cpam, ex : 751 pour Paris)** et de créer un alias pour les boîtes mail pré-existantes.

⇒

Demande AME : Avant et depuis le 16 mars : Est-il possible d'aborder la question des délais d'instruction des primo-demandes d'AME (celles adressées avant et depuis le 16.03). ?

CNAM :

- ⇒ pas de visibilité sur les délais de traitement
- ⇒ 3 pôles France entière sont en ordre de marche pour instruire et gérer les demandes
- ⇒ Mais si des énormités, des dépôts pas traités si cela date de début de période, dites nous...
- ⇒ **La CNAM va faire le point suite aux remontées d'absence de retour sur certaines demandes notamment avant le confinement**

Retours associations : aucun retour sur les primo-demandes envoyées / Demandes complémentaires de document surprenantes

Prolongations au-delà de 3 mois des droits ? si pas de réouverture des CPAM au 15 mai

- ⇒ La CNAM n'a pas d'information, ils l'ont fait pour les titres de séjour
- ⇒ Cela dépendra du discours du 28 avril sur le déconfinement
- ⇒ En fonction de comment se passe le déconfinement

Confirmez vous que le compte ameli est réservé aux titulaires d'un NIR (donc inaccessible au n° provisoire) ?

- ⇒ CNAM : une personne avec N° provisoire sans NIR ne peut pas avoir de compte ameli

## SOINS URGENTS

CNAM :

- **Pour les soins urgents et pendant toute la durée de la période d'urgence sanitaire, une dispense de demande préalable d'AME est prévue pour les établissements de santé**
- **Beaucoup de questions et de remontées sur les transports : pas de retour de la DSS à ce stade**
- Il n'est pas possible de facturer des soins de ville sur les soins urgents, seulement des soins hospitaliers

Situations remontées par les associations sur la prise en charge des frais de transport :

- Déplacements centres Covid vers étab de santé
- Sorties d'établissements de santé vers centres d'hébergement ou domicile
- Transports depuis des bidonvilles vers des centres d'hébergement spécialisés Covid 19

- ⇒ CNAM : pas d'instructions à ce stade, en attente de retours de la DSS

Si une personne provient d'un pays avec exemption de visa : période régulière, pas au 1<sup>er</sup> jour de présence, à l'issue des 3 mois, lors qu'elle est en situation irrégulière, elle entre dans le dispositif des soins urgents

Arrivée aux urgences, d'enfants sans documents, soignés dans unités Covid ou non Covid, sans AME. A qui facturer ? Conservation des factures on ne sait pas comment faire

- CNAM va refaire un point pour valider le mode opératoire

Aucun retour des CPAM sur les soins urgents AME depuis novembre 2019 – avec la centralisation, dossiers bloqués. Problèmes de délais de traitement.

**Si parents sous Visa-C, les CPAM ne paient pas pour les enfants. Il y a des naissances avec des factures à 40 000€**

- ⇒ CNAM : Normalement les parents sous visa-C sont sous assurance privée qui couvrent les frais des enfants.
- ⇒ Situations de non couverture pour l'assurance maladie

Dans la réalité, les familles n'ont pas d'assurance privée...

- ⇒ Dette hospitalière, AME soins urgents, solutions au cas par cas
- ⇒ Solutions pas toujours les mêmes selon les CPAM
- ⇒ Les CPAM ne devraient pas prendre en charge.

Peux-t-on envisager l'assouplissement du financement des transports sanitaires pour reprendre les soins hors ALD ? pour programmer la reprise des soins suite aux ruptures de parcours de soin notamment pour les personnes en situation de handicap.

- ⇒ CNAM a noté ce point, c'est un sujet déjà hors crise sanitaire, mais pregnant au moment du déconfinement

## DEPISTAGES

Les soins urgents ne peuvent être activés en secteur de ville et privé. Que prévoir si les dépistages systématiques se mettent en place ? Possibilité d'une dérogation mis à disposition « soins urgents en période Covid » au niveau des laboratoires privés en Ville. Autres solutions ?

- ⇒ CNAM : à l'étude, quid des tests pour les personnes qui n'ont pas de droit ? Comment traiter ce sujet avec les soins de ville ?

Réunion avec ARS cet après-midi sur campagne de dépistage massif dans les hébergements collectifs. On va travailler avec des labos de ville. Avez-vous une idée du délai retour de cette réponse ?

- ⇒ CNAM : réponse courant de semaine ou semaine prochaine
- ⇒ Question de la PEC à 100% du test en cours d'arbitrage
- ⇒ Comment faire pour les tests réalisés dans les bidonvilles etc. ?
- ⇒ Faut-il un prise en charge au titre des soins urgents même si ca passe par des labos de ville ?

Beaucoup de questions sur les tests dans bidonvilles, LHSS, LAM etc... Quid des rôles des PASS ? Avicenne en réalise.

- ⇒ PASS : cela dépend de la taille et des moyens des PASS

- ⇒ Organisations locales sur certaines grosses PASS
- ⇒ Organisation en Ile-de-France : visibilité de l'activité des PASS avec un tableau mis à disposition du public, des asso

#### Quid de la distribution des masques pour les personnes en situation de précarité ?

- CNAM :
- ⇒ Distribution des masques : collectivités territoriales en charge surtout les CD
- ⇒ Transports en commun : distribution en cours d'arbitrage
- ⇒ accueils sur RDV en présentiel qui seront mis en place courant mai ou juin, il sera donné un masque aux personnes si elles n'en ont pas

## Déconfinement et réouverture des guichets des CPAM

- A partir du 11 mai, la CNAM travaille sur des modalités de déconfinement, notamment pour ses accueils
- Sécurisation comme dans toutes entreprises
- Pas d'ouverture si les conditions du HCSP et Conseil scientifique ne sont pas respectées
- **Dans un premier temps, pas d'ouverture du tout prévue au 11 mai**
- Maintien des RDV téléphoniques puis ensuite petit à petit des RDV en présentiel pourraient être organisés
- Pas d'ouverture comme d'habitude des accueils
- Pour les distributions de carte AME : on va rester comme c'est aujourd'hui : le courrier permet de faire valoir les droits – on reviendra vers vous dès définition du mode opératoire pour récupérer les cartes
- Proposition de la CPAM du 93 : mettre à disposition des cartes sur les sites de certaines associations – qu'en pensez-vous ? On peut faire livrer des cartons de carte sur des sites associatifs/établissements
- ⇒ Suggestion associations : mise à disposition des cartes dans les PASS, centres de santé, LHSS/LAM
- CNAM : ne sais pas si cela peut être généralisé mais on peut y travailler notamment avec le 93

## IJ dérogatoire garde d'enfants – basculement en chômage partiel à partir du 1er mai

CNAM :

- **Toutes les personnes en cours d'IJ dérogatoires ont reçu un courrier : elles doivent transmettre ce document à l'employeur pour basculer en chômage partiel**
- Professionnels de santé : information ciblée qui va rappeler les principales modalités de mise en œuvre
- Cela va permettre d'éviter la baisse de rémunération pour les pers depuis moins de 5 ans dans leur entreprise, 66% vs 84% du salaire net avec le chômage partiel

Fonctionnaires, contractuel de droit public, travailleur indépendant : hors champ de ce dispositif => information de retourner vers leur régime d'appartenance ou professionnel de santé pour la suite

GIP ? droit privé => basculement chômage partiel, idem pour les salariés en insertion

#### Associations : Des difficultés, des personnes plus d'un moins sans ressources

- ⇒ CNAM : attente d'attestations employeurs pour déclencher les paiements, mobilisation du Fonds d'Actions sociale et sanitaire pour certaines situations
- ⇒ On a versé des IJ en partie, et régulariser à posteriori
- ⇒ Situations urgentes à signaler

#### Accès des téléconsultations pour les N° de SS provisoire ?

- ⇒ CNAM : normalement cela devrait être possible – question bien notée

#### Accès pour les personnes non allophones ?

- ⇒ Voir avec les centres de santé et les MSP qui ont des dispositifs d'interprétariat

#### Quid des mesures prises fin 2019 ?

=> CNAM : Dépôt en présentiel des primo demande en AME (report à fin juillet)

#### Si des demandes d'asile sont effectuées cet été : pourraient-elles couvrir des soins pendant la période Covid ? Sujet abordé avec la DSS ?

- ⇒ CNAM : Pour la DSS, les soins urgents vont couvrir la période intermédiaire

#### Personnes sans numéro de sécurité sociale définitif et arrêts maladie ?

La CNAM fera un retour écrit sur les questions posées relatives à ces situations spécifiques.

## POINTS SUR LES TELECONSULTATIONS/ TELSOINS/ TELESUIVIS

Cf. support présenté à venir.

#### Accès des téléconsultations pour les N° de SS provisoire ?

- ⇒ CNAM : normalement cela devrait être possible – question bien notée

#### Accès pour les personnes non allophones ?

- ⇒ Voir avec les centres de santé et les MSP qui ont des dispositifs d'interprétariat

#### Accès pour les personnes sans CB ?